



650ème séance plénière

FSC Journal No 656, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA BELGIQUE

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir mis à l'agenda du dialogue de sécurité du FCS une discussion sur la Convention d'Ottawa. Il s'agit d'un thème important de promotion de la sécurité humaine, qui s'inscrit dans le concept de sécurité globale de l'OSCE.

Je remercie S.E. Gazmend Turdiu, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères d'Albanie et actuel Président de la 10ème Conférence des États parties à la Convention d'Ottawa, pour son excellente présentation sur le statut général, les priorités et les défis liés à la Convention. Qu'il soit assuré de notre soutien continu sur le plan de l'action humanitaire anti-mines.

La Belgique tient à informer les États participants qu'elle a succédé au Canada dans la fonction de coordinateur du groupe de contact pour l'universalisation de la Convention d'Ottawa. Nous tenons à féliciter le Canada pour 10 années d'excellent travail, grâce auquel de nombreux États ont rejoint cet important projet humanitaire interdisant une arme qui cause des dommages disproportionnés à la population civile.

Dans sa nouvelle fonction, la Belgique a l'intention de s'appuyer sur un certain nombre d'États parties à la Convention et volontaires dans leur région du monde, « les Champions de la Convention », pour prendre en charge des contacts réguliers avec les États non parties auprès desquels ils pourraient exercer leur influence de façon plus constante en vue de l'accession. La Belgique compte assumer la coordination et la centralisation des informations à l'égard des actions entreprises par ses partenaires. Nous apportons aussi tout notre soutien politique au Président de la Conférence des États parties dans les démarches qu'il entreprend pour promouvoir l'objectif final de la Convention d'Ottawa : « un monde sans mines anti-personnel ».

Le FCS est un lieu approprié pour encourager les États participants à accéder à la Convention d'interdiction des mines anti-personnel. De trop nombreux États participants de l'OSCE ne sont pas encore parties à la Convention. Nous lançons un appel pour qu'ils examinent avec la plus grande attention et le plus grand soin leur possible accession.

Les mines anti-personnel continuent en effet à blesser et tuer des gens ordinaires tous les jours, broyant leurs jambes, leurs pieds, leurs mains et parfois leur prenant la vie. La grande majorité des victimes sont des civils, et non des soldats. De bonne source, les civils représentent en effet chaque année trois quarts des victimes totales de ces mines, dont de nombreux enfants, qui, s'ils ne sont pas tués sur le coup, voient leur avenir affecté pour toujours. Par ailleurs, ces mines ne causent pas des dommages uniquement pendant un conflit, mais surtout après le conflit, en temps de paix. Elles constituent aussi des obstacles majeurs à la croissance économique et au développement social des pays affectés.

La Belgique préside aussi le groupe de contact sur les mesures de transparence. Nous profitons de cette occasion pour rappeler à tous les États parties de transmettre leur rapport annuel au Secrétaire général des Nations Unies, Office du Désarmement à Genève, en temps voulu, conformément à l'article 7 du Traité.

Monsieur le Président, la problématique des mines anti-personnelles doit rester à l'agenda du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Merci, Monsieur le Président.